



Nouvelle offre du cabinet: le service juridique externalisé

Conseils pratiques publié le 15/05/2017, vu 1103 fois, Auteur : [Maître Aurélie ARNAUD](#)

Fort d'une grande expertise en droit du travail, le cabinet lance une nouvelle offre destinée aux entreprises (TPE, PME, start-ups).

Le Cabinet innove et lance une nouvelle offre de conseil et assistance en droit du travail destinée aux TPE, PME, starts-ups.

Il s'agit d'une offre de services sur mesure, flexible et ajustable selon les besoins de l'entreprise.

En effet, de par leur taille ou jeunesse, de nombreuses entreprises ne peuvent ou ne souhaitent pas embaucher un juriste en interne. Elles n'en ont pas nécessairement besoin chaque jour. Néanmoins, elles aimeraient pouvoir bénéficier des conseils d'un professionnel qui les connaît et ce de manière ponctuelle selon les problématiques qu'elles rencontrent.

Pour répondre à ce besoin, le Cabinet lance une offre taillée sur mesure pour chaque entreprise souhaitant bénéficier de son expertise en droit du travail.

L'entreprise pourra ainsi bénéficier de conseils immédiats d'un avocat expert en droit du travail et de conseils personnalisés tout en maîtrisant les coûts.

Cette offre repose sur une relation client/avocat continue, une hot line et/ou une présence régulière au sein de l'entreprise à définir selon les besoins.

En effet, le service juridique externalisé est basé sur un forfait de l'avocat (et non une facturation au temps passé selon un taux horaire).

Le service allie ainsi efficacité, expertise, souplesse et maîtrise des coûts. Cela permet à l'entreprise de sécuriser juridiquement ses décisions à un moindre coût avec un avocat qu'elle connaît et qui est tenu au secret professionnel.

Pour plus d'informations et d'exemples de prestations et forfaits: visitez notre site internet et sa page dédiée:

<http://aarnaud-avocat.com/index.php/assistance-entreprise.html>